
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Les enseignants attachés à la Faculté

LA DIVERSITÉ STATUTAIRE DES ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES

La Faculté de droit et des sciences sociales est caractérisée par une grande diversité humaine et statutaire. Parmi la centaine d'enseignants titulaires à la rentrée 2008-2009, elle emploie, en effet, plus de 80 enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur titulaires d'un doctorat ayant le rang soit, de professeurs (agrégés ou non de l'enseignement supérieur), soit de maîtres de conférences (habilités ou non à diriger des recherches). La Faculté compte également, dans ses rangs, une vingtaine de professeurs de l'enseignement secondaire (agrégés ou certifiés) ainsi que des praticiens (magistrats, avocats, etc..) ayant tous la qualité de professeurs associés (PAST).

Les **professeurs et maîtres de conférences** sont des docteurs ayant vocation à assurer les enseignements magistraux de droit public, droit privé et histoire du droit ainsi que les enseignements de science politique, sciences économiques, gestion. et informatique.

Les **PRAG et les PRCE** assurent les enseignements dans les matières optionnelles et complémentaires, notamment, dans les sciences sociales afin de permettre aux étudiants de suivre un parcours diversifié (comptabilité, gestion, langues et informatique)

Les **PAST** ont plutôt vocation à intervenir dans les matières spécialisées qui sont enseignées au niveau du master 1 et 2.

Il convient également de citer, parmi le personnel enseignant, les **chargés de travaux dirigés (TD)** qui jouent un rôle central dans la pédagogie en approfondissant, dans le cadre des séances de travaux dirigés, les notions essentielles du cours enseigné en amphithéâtre par un professeur ou un maître de conférences. Quel que soit leur statut (ATER : Attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche, Allocataire-moniteur, vacataire), les chargés de TD sont des étudiants inscrits en thèse de doctorat.

NB : La présentation des différentes catégories d'enseignants-chercheurs reprend la nomenclature officielle du CNU (Classement par sections)

Listes des enseignants

DROIT PRIVÉ [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/enseignants-chercheurs-de-droit-prive-section-01-du-cnu--351421.k>

]

DROIT PUBLIC [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/enseignants-chercheurs-de-droit-public-section-02-du-cnu--351491.k>

]

HISTOIRE DU DROIT [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/enseignants-chercheurs-en-histoire-du-droit-section-03-du-cnu--351501.k>

]

SCIENCE POLITIQUE [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/enseignants-chercheurs-en-science-politique-section-04-du-cnu--351511.k>

]

ÉCO. GESTION. INFORMATIQUE [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/enseignants-chercheurs-en-sciences-economiques-section-05-du-cnu--351521.k>

]

PROFESSEURS ASSOCIÉS [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/professeurs-associes-351571.kjsp?RH=1289894869303>

AGRÉGÉS ET CERTIFIÉS [

<http://droit.univ-poitiers.fr/presentation/l-equipe-enseignante/agreges-et-certifies-du-second-degre-351751.kjsp?RH=1289894869303>

]